



BULLETIN D'INSCRIPTION ASCE 67

Rencontre régionale de Bowling 2026
le samedi 28 mars 2026
organisée par l'ASCEE68



À retourner au plus tard pour le 17/03/26 à :
Olivier DESCHAMPS par mail : olivier.deschamps@bas-rhin.gouv.fr

Nom : Prénom :
Date de naissance. N° Carte ASCE 67:
Numéro de téléphone portable : (Information obligatoire pour pouvoir éventuellement vous contacter)

<u>Catégorie</u> (cocher la case correspondante)	Jeunes 10/16 ans	Femme	Homme	Pointure	Repas Lasagne / Pâte fraîche
	☐	☐	☐		☐ ☐

participera à la rencontre régionale de Bowling du 28 mars 2026 accompagné(e) des ayants-droits suivants :

<u>Ayants-droits :</u>	<u>Date de naissance</u> (JJ/MM/AAAA)	<u>Catégorie</u> (la case cocher correspondante)	<u>Repas</u> Lasagne / Pâte fraîche
		Jeunes / Femmes / Hommes / Pointure / 10/16 ans	

Nom-Prénom :	☐	☐	☐		☐	☐
Nom-Prénom :	☐	☐	☐		☐	☐
Nom-Prénom :	☐	☐	☐		☐	☐
Nom-Prénom :	☐	☐	☐		☐	☐

Participation du (des) participant(s) : **51,00 €** (par personne) x (nombre de personnes) = € ⁽¹⁾
Ce prix par personne comprend : les frais d'inscription pour 6 parties de bowling
+ la location de chaussures + le repas

Participation de l'URASCE Est : - 10 € (par personne) x (nombre de personnes) = € ⁽²⁾

Participation de l'ASCE67 : - 20 € (par personne) x (nombre de personnes) = € ⁽³⁾

Signature

soit un TOTAL de (1)-(2)-(3) = €

⇒ Accompagné d'un chèque libellé à l'ordre de l'ASCE67

⇒ Par paiement sur Hello Asso en suivant [ce lien](#)

(aucune inscription ne sera acceptée sans règlement)

INFORMATION IMPORTANTE :

Nous serons amenés au cours de cette manifestation à prendre des photographies individuelles ou de groupe.

Ces photographies pourront éventuellement être destinées à :

- être publiées sur le site internet de l'ASCEE 68 et/ou de l'URASCE Est
- paraître à titre d'information dans le compte rendu d'événements

Si vous vous opposez à la publication de ces photos, il convient de cocher la case suivante :

☐ Je n'autorise pas la publication des photos sur lesquelles j'apparais ainsi que celles des personnes m'accompagnant, dans la limite des dispositions indiquées à l'article 9 au règlement de la rencontre relatif au droit à l'image.